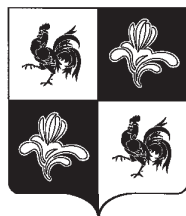


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



15 février 2006

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative aux conséquences du tremblement de terre au Cachemire le 8 octobre 2005

déposée par Mmes Danielle Caron, Véronique Jamoulle,
MM. André du Bus de Warnaffe, Josy Dubié et Didier Gosuin

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Julie FISZMAN

SOMMAIRE

1. Exposés de Mme Véronique Jamoulle et de M. André du Bus de Warnaffe, coauteurs de la proposition.....	3
2. Discussion générale.....	3
3. Examen et vote des considérants et des tirets du dispositif	4
4. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution	4
5. Approbation du rapport	4
6. Texte adopté par la Commission.....	5

Membres présents : MM. Francis Delpérée, André du Bus de Warnaffe, Christos Doukeridis, Mme Julie Fiszman, M. Didier Gosuin, Mmes Véronique Jamoulle (remplace M. Rudy Vervoort), Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, M. Mahfoudh Romdhani, Mme Viviane Teitelbaum (remplace Mme Nathalie Gilson), MM. Eric Tomas, Alain Zenner.

Membre absente : Mme Nathalie Gilson (remplacée).

A également participé aux travaux : M. Rudy Vervoort (député).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, en sa réunion du 15 février 2006, a examiné la proposition de résolution relative aux conséquences du tremblement de terre au Cachemire le 8 octobre 2005, déposée par Mmes Danielle Caron, Véronique Jamoulle, MM. André du Bus de Warnaffe, Josy Dubié et Didier Gosuin.

Mme Julie Fiszman est désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposés de Mme Véronique Jamoulle et de M. André du Bus de Warnaffe, coauteurs de la proposition

Mme Véronique Jamoulle (PS) rappelle que la proposition de résolution est soutenue par tous les groupes démocratiques du Parlement. Ils ont eu l'occasion d'en débattre lors de son adoption au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette proposition de résolution fait suite à une mission effectuée avec Mme Caron et MM. André du Bus de Warnaffe et Josy Dubié.

Nul n'ignore que la situation ne s'est pas améliorée depuis le voyage parlementaire, que du contraire.

Cette résolution ne changera pas le sort des milliers de personnes qui sont coincées dans la neige et la boue au Cachemire. Il s'agit de marquer une solidarité, demander un soutien. Plusieurs députés se sont manifestés.

Le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a reçu une délégation de parlementaires du Cachemire. Des projets sont en cours, modestement.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) estime que même si la portée de l'approbation de cette résolution peut sembler symbolique, elle aura des effets puisque le responsable de l'ONG « Cachemire Centre », à la base de la délégation parlementaire bruxelloise au Cachemire, reçoit régulièrement des appels des communes ou de partenaires privés visant à manifester leur soutien soit sous forme de vote d'un budget spécifique local, soit par des actions de solidarité au sein d'écoles ou d'institutions hospitalières. Au-delà du symbole, ce sont des concrétisations qui se réalisent.

Par ailleurs, il semble que le Pakistan passe à côté de certaines rigueurs hivernales. Le risque de voir périr de froid 500.000 personnes semble s'éloigner. L'armée pakistanaise

et les ONG ont réussi à faire migrer dans les plaines les populations qui vivaient à plus de 2000 mètres d'altitude. Des campements ont été organisés. Le défi est de pouvoir offrir à ces populations des abris qui résistent aux rigueurs hivernales. Ce défi est permanent car l'ampleur du désastre a pour conséquence que la reconstruction de cette région prendra plusieurs années. Le soutien à y apporter devra donc s'étaler dans le temps.

2. Discussion générale

Mme Caroline Persoons (MR) déclare que le MR est cosignataire de cette proposition de résolution et la soutient pleinement.

Le drame que connaît le Cachemire du fait du tremblement de terre, de la météorologie défavorable et de la situation politique locale a pour conséquence que chacun doit se sentir solidaire de ces populations.

Elle formule deux remarques.

Premièrement, elle s'étonne de ce que la brochure de présentation de la mission parlementaire mentionne le Pakistan au lieu du Cachemire

Deuxièmement, elle se demande pourquoi le deuxième tiret du dispositif limite la recherche de fonds et de solidarité à la Région bruxelloise.

Le Parlement francophone bruxellois pourrait apporter son soutien au-delà des 162 m² que compte la Région de Bruxelles-Capitale. Pourquoi se limiter territorialement dans ce genre de mission de solidarité?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH), abordant l'intitulé de la brochure susmentionnée, souligne que le Cachemire n'est pas la seule région touchée par le tremblement de terre. Une province située au nord du Pakistan a également été affectée (Cachemire indien).

Par ailleurs, c'est le Pakistan qui est compétent pour organiser l'ensemble des secours, tant sur le plan militaire qu'humanitaire.

3. Examen et vote des considérants et des tirets du dispositif

Premier considérant

Il ne fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

Considérants 2 à 7

Ils ne font l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 12 membres présents.

Premier tiret du dispositif

Un amendement est déposé par Mmes Caroline Persoons, Véronique Jamoulle et M. André du Bus de Warnaffe.

Au deuxième tiret, *in fine*, supprimer les termes « en Région bruxelloise ».

Justification :

Ces termes sont superflus.

L'amendement est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

Le deuxième tiret du dispositif, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

4. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Julie FISZMAN

Le Président,

Christos DOULKERIDIS

6. Texte adopté par la Commission

Considérant le tremblement de terre du 8 octobre dernier dans la région du Cachemire;

Considérant qu'une délégation de parlementaires s'est rendue sur place du 25 au 30 novembre 2005 afin d'évaluer les besoins des populations victimes du séisme;

Conscients des conséquences humanitaires dramatiques auxquelles doivent faire face les populations de la région touchée : 93.800 morts, 3 millions de personnes sans abris;

Considérant l'urgence de la situation aggravée par les rigueurs hivernales qui mettent directement en danger de mort plus de 400.000 personnes;

Considérant le travail remarquable effectué par les ONG et les Agences des Nations Unies qui ne peuvent toutefois pas répondre à tous les besoins vu l'ampleur du désastre;

Considérant la nécessité de renforcer la solidarité internationale afin d'assurer le financement des camps pour les sans abris et une vie décente dans des camps pendant les mois d'hiver, en particulier pour les femmes et les enfants;

Considérant les élans de mobilisation dont peuvent faire preuve nos populations et institutions dès lors qu'elles sont suffisamment sensibilisées;

Le Parlement francophone bruxellois lance un appel à toutes les instances

Et demande au Collège :

- de sensibiliser toutes les institutions qui dépendent de la Commission communautaire française aux conséquences humanitaires du séisme;
- de mettre tout en œuvre afin de soutenir et de répercuter toutes les campagnes de sensibilisation, de solidarité et de récolte de fonds.

